

AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011
«RÈGLEMENT DE ZONAGE» DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI
3 JUILLET 2026 À 18H

TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011 «RÈGLEMENT DE ZONAGE» DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 2026-154 à la séance extraordinaire du 15 juin 2026, du 1^{er} projet de Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage » de la municipalité de Saint-Godefroi, tiendra une assemblée publique de consultation le 3 juillet 2026 à compter de 18h, à la salle Eugène Anglehart, 109C, Route 132, Saint-Godefroi, ce, en conformité de la Loi;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement a pour objet et conséquence de modifier les zones 1-F et 7-C faisant partie intégrante du Règlement numéro 202-2011 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Godefroi;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement vise les personnes habiles à voter des zones concernées 1-F et 7-C, ainsi que des zones contiguës suivantes : 2-A,3-L,5-A,6-C et 8-F;

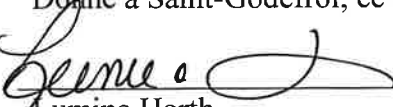
QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce 1^{er} projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Godefroi, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante : 83, Route 132, Saint-Godefroi. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitestgodefroi.com ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante : 83, Route 132, C.P. 157, Saint-Godefroi (Québec) G0C 3C0.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire et l'inspecteur municipal expliqueront le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 3 juillet 2026, à compter de 18h, à la salle Eugène Anglehart, 109C, Route 132, Saint-Godefroi;

Donné à Saint-Godefroi, ce dix-septième jour de juin 2026.


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière